



Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Chapitres par pays

MAURITANIE

L'enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris a été menée dans 34 pays bénéficiaires de l'aide. Les résultats de cette enquête sont présentés en deux volumes : le premier (**Volume 1**) synthétise les résultats pour l'ensemble de ces 34 pays et le second (**Volume 2**) présente les résultats pays par pays.

Ce chapitre pays a été établi à partir des données et des résultats communiqués à l'OCDE par les gouvernements et les bailleurs de fonds. La méthodologie d'enquête et de rédaction des conclusions, ainsi que les sources d'information, sont décrites de façon détaillée dans le deuxième chapitre du Volume 1.

Les deux volumes de l'enquête 2006 du suivi de la Déclaration de Paris peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OCDE :

www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring

Une deuxième enquête, prévue au premier trimestre 2008, constituera une contribution importante au troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Accra en Septembre 2008.

20 MAURITANIE

LA MAURITANIE A UN REVENU NATIONAL BRUT (RNB) par habitant de 420 USD. Quelque 46.7 % d'une population qui compte 3 millions d'habitants vivent au-dessous du seuil international de pauvreté fixé à un dollar par jour, et 63 % de la population vit au-dessous du seuil de deux dollars. La Mauritanie a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La question de l'efficacité de l'aide dans ce pays préoccupe vivement la communauté internationale. En 2004, l'APD nette consentie à la Mauritanie s'est élevée à 180 millions USD, soit 14.5 % du RNB. Ce chapitre a été établi à partir d'informations fournies par le gouvernement de la Mauritanie et neuf donateurs, qui sont à l'origine d'environ 92 % de l'APD octroyée au pays.

ASPECTS	NIVEAU DE RÉFÉRENCE	DÉFIS	ACTIONS PRIORITAIRES
Appropriation	Moyen	Les ressources et les capacités affectées à la mise en œuvre du deuxième CSLP ne sont pas suffisantes pour en assurer la bonne exécution.	Améliorer la gestion de l'élaboration et de l'exécution du budget. Dans ce contexte, instituer un mécanisme pour en assurer l'articulation.
Alignement	Faible	Faible utilisation des systèmes nationaux Faible prévisibilité de l'aide	Améliorer les systèmes nationaux. Améliorer tant la prévisibilité de l'aide que l'intégration des apports d'aide dans les comptes nationaux.
Harmonisation	Moyen	Le recours à des procédures communes est une pratique encore peu ancrée dans les approches sectorielles qui commencent à être mises en œuvre.	Consolider et approfondir les processus qui sous-tendent les approches sectorielles dans les domaines de la santé et de l'éducation.
Gestion axée sur les résultats	Faible	Peu de retour d'information sur la mise en œuvre du CSLP.	Définir un ensemble d'indicateurs adéquats et organiser la collecte des données.
Responsabilité mutuelle	Faible	Pas de mécanisme établi centré sur l'efficacité de l'aide	Instituer un mécanisme d'évaluation mutuelle.

VUE
D'ENSEMBLE
Encadré 20.1
Défis et actions
prioritaires

APPROPRIATION

L'APPROPRIATION EST CAPITALE pour obtenir des résultats sur le front du développement et c'est l'un des piliers de la Déclaration de Paris. L'appropriation a été définie comme la capacité d'un pays à exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement, capacité qui n'est guère facile à acquérir, en particulier pour les pays largement tributaires des apports d'aide pour financer leur développement, ni, bien entendu, aisément mesurable à l'aide d'un seul indicateur. Pour les donateurs, l'appropriation implique un soutien aux initiatives, aux politiques, aux institutions et aux systèmes des pays partenaires auquel il est fréquemment fait référence sous

le terme d'alignement (voir ci-après). Les donateurs sont en meilleure situation pour apporter ce soutien lorsque les autorités définissent des priorités et des stratégies opérationnelles claires, ce dont rend compte l'Indicateur 1 décrit dans la Déclaration de Paris.

Selon la version liminaire du Rapport 2006 de la Banque mondiale sur le Cadre de développement intégré, le gouvernement mauritanien prend davantage en main la coordination de l'aide au développement dont bénéficie le pays. Depuis l'adoption du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2001, les autorités ont élaboré leur propre stratégie de développement et le pays a pris en charge sa politique de développement. Même si plusieurs groupes de travail thématiques ont vu le jour dans le cadre d'initiatives extérieures non placées sous la conduite des autorités mauritaniennes, le ministère des Affaires économiques et du développement préside néanmoins plusieurs comités composés de donateurs ainsi que des réunions du Groupe consultatif, qui se tiennent à Paris tous les trois ans environ.

INDICATEUR 1

L'Indicateur 1 de la Déclaration de Paris porte sur la capacité du pays de se doter d'une stratégie de développement opérationnelle pour guider les efforts de coordination de l'aide et le développement du pays en général, en fonction des critères retenus dans la Revue de l'efficacité de l'aide 2005 de la Banque mondiale selon laquelle une stratégie opérationnelle exige : un projet cohérent à long terme et une stratégie à moyen terme pour donner corps à ce projet ; des objectifs de développement spécifiques au pays au service d'une stratégie de développement intégrée, équilibrée et ordonnée ; et des capacités et des ressources pour la mise en œuvre de cette dernière. Seuls les pays classés dans les catégories A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie opérationnelle. On peut considérer que la Mauritanie a une stratégie nationale de développement qui répond largement aux bonnes pratiques en la matière, ce qui la place dans la catégorie B d'une classification allant de A (pays les mieux notés) à E. Seulement 9 % des pays couverts ont été classés dans cette catégorie en 2005.

Bien que la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de la Mauritanie ait pris du retard à cause du coup d'État militaire survenu en août 2005, elle a permis la mise en place d'un cadre pour la période 2006-2010, qui épouse la vision à long terme de la croissance et de la réduction de la pauvreté qui a été tracée pour le pays. Cette stratégie tient compte des conclusions récemment actualisées d'une analyse de la pauvreté et aussi des prévisions concernant les recettes pétrolières. Des stratégies régionales de réduction de la pauvreté ont également été élaborées, en premier lieu pour les régions les plus pauvres. Le deuxième CSLP, jugé équilibré, énonce des objectifs à l'horizon 2015. Les priorités sectorielles figurant dans le premier CSLP ont été remplacées par des priorités transversales se concrétisant notamment par des priorités en termes d'occupation des sols, l'attention portée aux questions d'environnement et un engagement à coordonner les activités de mise en œuvre. Un Plan d'action prioritaire a été mis au point afin de traduire en activités concrètes les quatre axes sur lesquels repose la stratégie.

L'une des faiblesses du CSLP tient au fait qu'il n'est pas raccordé au budget national. D'après la version provisoire de la Revue de l'efficacité de l'aide de 2006, l'utilisation de cadres de dépenses à moyen terme pour les différents secteurs a dans une certaine mesure contribué à réorienter les dépenses publiques vers des secteurs prioritaires, et l'élaboration d'un cadre global de dépenses à moyen terme qui permettra d'articuler plus systématiquement le budget annuel et les priorités énoncées dans la stratégie révisée est en cours. Cependant, la transparence et la surveillance du budget laissent à désirer. L'une des priorités fondamentales du deuxième CSLP consiste à réformer la gestion des dépenses publiques en vue de renforcer la transparence et l'efficacité des processus d'élaboration et d'exécution du budget. La qualité de ces réformes et l'adhésion qu'elles rallieront, ou pas, au plus haut niveau politique seront déterminantes pour déterminer si la stratégie de développement de la Mauritanie peut s'appuyer sur les capacités et les ressources indispensables à sa mise en œuvre.

ALIGNEMENT

LA MAURITANIE ET LES DONNEURS QUI LUI APPORTENT LEUR SOUTIEN ont commencé à prendre des mesures en faveur de l'alignement de l'aide sur les politiques et systèmes du pays. Les principaux donateurs voient dans leurs programmes le moyen d'aider le pays à réaliser les objectifs décrits dans le CSLP. La Banque mondiale se propose de piloter un processus d'élaboration d'une stratégie d'aide-pays guidé par la nouvelle conception incarnée par le deuxième CSLP. Néanmoins, si l'on applique plusieurs des critères d'alignement parmi les plus stricts de la Déclaration de Paris, il reste encore un long chemin à parcourir sur la voie de l'alignement de l'aide sur les politiques et systèmes du pays. Les systèmes nationaux sont loin d'offrir un cadre solide dans lequel intégrer facilement l'aide devant contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Des efforts supplémentaires seront également nécessaires du côté des donateurs pour que les engagements souscrits dans la Déclaration de Paris en matière d'alignement puissent pleinement se concrétiser.

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

Dans son évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), la Banque mondiale attribue à la Mauritanie la note de 2,0 pour la qualité de la gestion du budget et des finances publiques. Ce score, qui tient compte du programme d'assistance mis en œuvre par le Fonds monétaire international (FMI) depuis décembre 2005, est inférieur à la moyenne des pays emprunteurs auprès de l'IDA, mais également au seuil jugé acceptable en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux (fixé à 3,5). Selon la Revue de l'efficacité de l'aide, la gestion des finances publiques n'est en général guère satisfaisante et le manque de suivi de l'exécution du budget pose un problème particulièrement aigu. Un exercice de diagnostic portant sur l'évaluation de la responsabilité financière du pays a été entrepris en 2003. Comme indiqué précédemment, les réformes dans ce domaine ont reçu un rang de priorité élevé dans la stratégie révisée de lutte contre la pauvreté. Leurs effets dépendront en grande partie de la vigueur avec laquelle celles-ci seront mises en œuvre. Compte tenu de l'importance probable des recettes pétrolières pour le financement du développement national au cours des années à venir, il est encourageant de constater que le gouvernement a adhéré en 2005 à l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives. En outre, la Banque mondiale comme le FMI se félicitent des progrès accomplis par la Mauritanie dans le domaine de la gestion des finances publiques. Depuis le 3 août 2005, les autorités ont introduit des changements dans leur mode de gestion du budget, et depuis janvier 2007, ont adopté de nouvelles règles concernant la transparence, le contrôle et le suivi des dépenses. Les recettes tirées du pétrole alimentent un fonds, et une loi régissant les dépenses financées par les recettes pétrolières (établie avec le concours du Fonds monétaire international) sera soumise au Parlement. Le programme mené avec l'assistance du FMI vient appuyer l'effort d'amélioration des finances publiques de la Mauritanie ainsi que l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, prévue pour juin 2007.

INDICATEUR 2a

Les systèmes de passation des marchés sont également jugés médiocres par rapport aux normes de bonnes pratiques qui prévalent au niveau international. Néanmoins, il n'existe pas pour le moment d'évaluation chiffrée pour l'Indicateur 2b qui rend compte de la qualité du système de passation des marchés. La Banque mondiale apporte une assistance technique à la réforme des systèmes de passation des marchés, et des unités spécialisées seront créées au sein des ministères. En outre, un nouveau code de la passation des marchés est en cours d'élaboration (en 2007).

INDICATEUR 2b

INDICATEUR 3
Tableau 10.1

Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour l'exercice 2005 Notifié par le gouvernement. (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant l'exercice 2005 Notifié par les donateurs (en millions USD)	le ratio de référence *	
	a	b	c=a/b	(%) c=b/a
	Allemagne	2	10	19%
Banque africaine de développement	4	9	47%	
Banque mondiale	57	48		84%
Commission européenne	13	13		95%
Espagne	1	8	16%	
États-Unis	--	--		
Fonds mondiaux	--	0		
France	2	13	18%	
Japon	--	--		
Nations unies, Total	3	27	9%	
Total	82	126		65%

* Note : le ratio de référence est le suivant : $c=a/b$ sauf lorsque l'aide comptabilisée dans le budget sont supérieurs aux aide versée au secteur public ($c=b/a$)

ALIGNER LES APPORTS D'AIDE
SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

La Mauritanie et les donateurs qui y sont présents ont certes mis en place un certain nombre des éléments nécessaires à l'alignement de l'aide sur les politiques et systèmes nationaux, mais le processus, encore inachevé, laisse apparaître d'importantes lacunes. En effet, les systèmes nationaux ne sont pas de nature à fournir un cadre solide dans lequel intégrer facilement l'aide, et les donateurs devront intensifier leurs efforts pour que les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris dans le domaine de l'alignement puissent pleinement se concrétiser en Mauritanie.

Actuellement, la Mauritanie dispose de deux budgets, l'un financé par les recettes publiques, et l'autre alimenté par des sources de financement extérieures. Le gouvernement mauritanien sera peut-être amené à se poser la question de savoir si ce double système budgétaire est celui qui se prête le mieux à l'intégration des programmes financés par des ressources extérieures dans l'effort de développement du pays. Les donateurs, de leur côté, devraient se demander s'ils pourraient faire davantage pour faciliter l'unification du budget en adoptant les conventions comptables du pays.

Le tableau 20.1, qui se rapporte au budget alimenté par des apports extérieurs, donne deux mesures de l'indicateur 3. La première renvoie au rapport entre les apports d'aide inscrits dans le budget (numérateur) et les versements effectifs d'aide au secteur public (dénominateur). Ce rapport indique dans quelle mesure l'aide est globalement sous-évaluée dans le budget (moins de 100 %) ou surévaluée (plus de 100 %). L'enquête montre que 65 % des versements d'aide à la Mauritanie en 2005 avaient été inscrits dans le budget. En d'autres termes, on constate une sous-évaluation notable de l'aide dans le budget. Pour avoir une idée plus précise de l'écart global, l'enquête donne également une mesure du « déficit de comptabilisation budgétaire », qui rend mieux compte de l'écart entre l'aide notifiée par les donateurs en tant qu'apports au secteur public et l'aide inscrite dans le budget. Ce déficit de comptabilisation budgétaire s'établit à 35 % pour la Mauritanie. Selon les résultats de l'enquête, les écarts s'expliqueraient notamment par un manque de communication au sein de l'administration et entre les organismes ou organisations non gouvernementales et les autorités, par le fait que les donateurs prennent en compte dans leurs calculs l'assistance technique et les missions, et par l'impact du taux de change des différentes devises dans lesquelles sont libellés les versements des donateurs.

Les donateurs administrent certains fonds directement à l'appui de programmes ou projets, et les versements tardifs ou non programmés peuvent ainsi modifier la comptabilisation de l'aide. La loi de finances de la Mauritanie n'englobe pas le financement extérieur.

La réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration de Paris pour cet indicateur suppose de réduire progressivement cet écart considérable, en accordant une attention toute particulière à la notification et à la communication. Dans le cas de la Mauritanie, c'est l'exactitude des montants notifiés et leur communication en temps voulu par les donateurs qui, semble-t-il, est la préoccupation la plus importante et la plus urgente.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Les contraintes de capacités figurent parmi les principaux obstacles à une amélioration de la comptabilisation et de la coordination des apports d'aide via les systèmes nationaux. La Déclaration de Paris invite les donateurs à apporter un soutien mieux coordonné au renforcement des capacités placé

sous la conduite des pays partenaires, 50 % des apports de coopération technique devant prendre cette forme d'ici 2010. Il ressort de l'enquête qu'actuellement, 19 % seulement des apports notifiés au titre de l'assistance technique sont considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés, et que des écarts sensibles sont observés entre les principaux donateurs qui financent des activités de coopération technique.

Pour atteindre l'objectif-cible convenu pour cet indicateur, il faudra redoubler d'efforts dans le cadre d'initiatives telles que le Projet de renforcement des capacités du secteur public (PRECASP). Deux conditions sont essentielles à la réussite de cette démarche évoquée dans la Déclaration de Paris. La première de ces conditions est que ces programmes doivent s'articuler autour d'un projet réaliste et bien conçu de renforcement des capacités et ne pas être déterminés de l'offre. La seconde est que, lorsqu'une politique de ce type est mise en place sous l'impulsion du gouvernement du pays, un effort intense et concerté doit être consenti pour éliminer progressivement les activités de coopération technique fragmentées. L'entreprise sera exigeante sur ces deux plans.

Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Coopération technique totale (en millions USD) b	ratio de référence (%) c=a/b
Allemagne	2	5	48%
Banque africaine de développement	1	10	6%
Banque mondiale	1	5	18%
Commission européenne	0	1	0%
Espagne	0	5	0%
États-Unis	0	0	100%
Fonds mondiaux	0	0	--
France	2	8	23%
Japon	0	3	0%
Nations unies, Total	3	8	37%
Total	9	45	19%

INDICATEUR 4
Tableau 20.2

INDICATEUR 5
Tableau 20.3

Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques				Systèmes de passation des marchés	
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	ratio de référence (%) avg (b,c,d) / a	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	ratio de référence (%) e / a
Allemagne	10	4	4	4	40%	4	40%
Banque africaine de développement	9	0	0	0	0%	0	0%
Banque mondiale	48	0	0	0	0%	12	26%
Commission européenne	13	0	0	0	0%	0	0%
Espagne	8	0	0	0	0%	0	0%
États-Unis	--	0	0	0	--	4	--
Fonds mondiaux	0	--	--	--	--	--	--
France	13	0	0	0	1%	3	27%
Japon	--	2	2	2	--	2	--
Nations unies, Total	27	0	0	0	0%	0	0%
Total	126	5	5	6	4%	25	20%

UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donateurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques. Seulement 4 % en moyenne des apports d'aide notifiés par les donateurs font appel aux trois procédures nationales, dont la majeure partie proviennent de l'Allemagne qui est le seul donneur à recourir aux trois composantes. Le système national de passation des marchés est légèrement plus utilisé, la France et la Banque mondiale suivant l'exemple de l'Allemagne et ayant commencé à s'en remettre aux dispositifs nationaux. Le tableau d'ensemble traduit toutefois une utilisation extraordinairement faible des systèmes nationaux.

La situation résulte en partie de l'absence de soutien budgétaire au titre des programmes-pays des principaux donateurs. La Banque mondiale avait pour projet de passer à un crédit d'appui à la réduction de la pauvreté aligné sur le CSLP, mais la décision a été reportée. La Commission européenne et la Banque africaine de développement ont également envisagé l'octroi d'un soutien budgétaire qui, conjugué à une possible relance du projet de CSLP, modifierait en profondeur l'utilisation des systèmes nationaux. Comme indiqué précédemment, il n'a pas été retenu d'objectif chiffré pour ce qui est de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques étant donné que la note attribuée à la qualité de ces systèmes est inférieure au seuil fixé. Cela ne devrait pas conduire à repousser indéfiniment les initiatives axées sur le soutien budgétaire, mais il serait bon que des signes manifestes d'avancée des réformes des systèmes soient perceptibles pour que la situation s'améliore en Mauritanie sur cet aspect de l'alignement de l'aide.

ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

La Déclaration de Paris appelle à une réduction sensible du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets, parallèles au sens où elles constituent pour le donneur un moyen d'assumer seul la responsabilité des décisions relatives aux nominations et à la reddition de comptes. Les autorités mauritaniennes souhaiteraient ramener à 23 le nombre des unités parallèles existant actuellement dans le pays.

Dans sa Revue de l'efficacité de l'aide, la Banque mondiale salue les progrès accomplis en Mauritanie pour intégrer les unités parallèles de mise en œuvre dans les structures des ministères fonctionnels, en citant l'exemple du Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée. Les engagements souscrits dans la Déclaration de Paris imposent un intense effort conjoint, de la part de la Mauritanie et de la part des donateurs, pour agir sur les facteurs qui ont empêché que ce projet soit administré par le ministère fonctionnel compétent.

PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

La prévisibilité de l'aide doit être améliorée, de même que la mesure des résultats obtenus sur ce front. L'indicateur 7 met l'accent sur la capacité de l'administration d'enregistrer dans son système comptable les versements effectués au titre de l'exercice budgétaire concerné.

Le tableau ci-dessus rend compte de la prévisibilité à partir de deux angles. Le premier renvoie à la capacité conjuguée de l'État et des donateurs à verser l'aide en temps voulu. En Mauritanie, les donateurs, qui avaient programmé de verser 252 millions USD en 2005, ont selon leurs propres comptes versé nettement moins que prévu, soit 126 millions USD. L'écart entre les montants programmés et les montants effectivement versés varie considérablement d'un donneur à l'autre, et s'explique pour l'essentiel par des versements tardifs reportés sur l'exercice 2005 et par des retards dans la mise en œuvre des programmes.

Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

	Unités parallèles de mise en œuvre des projets (en nombre)
Allemagne	0
Banque africaine de développement	3
Banque mondiale	8
Commission européenne	1
Espagne	8
États-Unis	3
Fonds mondiaux	1
France	0
Japon	0
Nations unies, Total	0
Total	23

INDICATEUR 6
Tableau 20.4

Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par

	Données notifiées par l'administration (en millions USD) a	Versements programmés au titre de l'exercice budgétaire 2005 (en millions USD) b	Données notifiées par les donateurs (en millions USD) POUR RÉFÉRENCE	ratio de référence* (%) c=a/b c=b/a
Allemagne	--	9	10	
Banque africaine de développement	--	32	9	
Banque mondiale	--	67	48	
Commission européenne	--	52	13	
Espagne	--	16	8	
États-Unis	--	11	--	
Fonds mondiaux	--	--	0	
France	--	18	13	
Japon	--	15	--	
Nations unies, Total	--	33	27	
Total	99	252	126	39%

INDICATEUR 7
Tableau 20.5

* Note : le ratio de référence est le suivant : $c=a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par l'administration sont supérieurs aux versements programmés ($c=b/a$).

Le second angle est la capacité de l'État et des donateurs de comptabiliser dans leur intégralité les versements au secteur public effectués par les donateurs. En Mauritanie, quelque 99 millions USD apparaissent dans les systèmes nationaux sur les 126 millions USD dont le versement a été notifié par les donateurs (soit 79 %).

L'indicateur 7 sur la prévisibilité vise à encourager des progrès sur ces deux fronts, afin de réduire de moitié le déficit de prévisibilité d'ici à 2010. Autrement dit, il cherche à améliorer non seulement la prévisibilité des versements effectifs, mais aussi l'exactitude des données comptabilisées dans les systèmes nationaux, un important facteur en termes d'appropriation, de reddition de comptes et de transparence. En Mauritanie, le déficit de prévisibilité se chiffre au total à 153 millions USD (61 % des versements programmés). Pour réduire ce déficit, les autorités et les donateurs seront appelés à de plus en plus travailler ensemble sur divers fronts en même temps. Ils devront s'appliquer à améliorer :

- le réalisme des prévisions concernant le volume et le calendrier des versements attendus ;
- la façon dont les donateurs notifient les apports d'aide qu'ils versent au secteur public ;
- l'exactitude avec laquelle sont comptabilisés les versements effectués par les donateurs.

DÉLIEMENT DE L'AIDE

INDICATEUR 8

Selon des données de l'OCDE couvrant 82 % des engagements au titre de 2004, 73 % des apports d'aide dont bénéficie la Mauritanie relèvent de l'aide non liée. Dans la Déclaration de Paris, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à poursuivre les progrès en matière de déliement de l'aide.

HARMONISATION

MÊME SI LA MAURITANIE est considérée comme dotée d'une stratégie de développement relativement opérationnelle, il reste beaucoup à faire pour respecter les engagements souscrits dans la Déclaration de Paris dans le domaine de l'alignement de l'aide. Dans ce contexte, l'administration mauritanienne s'est employée à encourager les donateurs à mieux harmoniser les modalités d'acheminement de leur aide. Des progrès sont perceptibles, en particulier pour ce qui concerne les approches fondées sur des programmes et la réalisation conjointe de missions et de travaux d'analyse. Il devrait donc être possible d'organiser une plate-forme d'action visant à réduire la fragmentation de l'aide par le biais de la spécialisation et de la délégation, sachant que l'étude ne porte pas directement sur ces deux éléments.

UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

La part de l'aide notifiée allouée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, et transitant à ce titre par des dispositifs communs, ressort actuellement à 37 %, ce qui dénote des avancées dans la mise en place de programmes conjoints dans certains secteurs en particulier.

La définition de l'approche-programme proposée dans les définitions et précisions relatives à l'enquête s'articule autour des caractéristiques suivantes : la conduite des opérations par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée, un cadre unique de programmation et de budgétisation, un processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissements de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés ; et un effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation. Il semble que le Groupe de partenaires au développement s'occupant des secteurs de la santé, des services sociaux et de la nutrition ait avancé sur ce plan depuis la signature d'un protocole d'accord en septembre 2005.

Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	ratio de référence (%) e=c/d
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total		
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c=a+b		
Allemagne	0	4	4	10	40%
Banque africaine de développement	0	1	1	9	7%
Banque mondiale	0	24	24	47	51%
Commission européenne	0	13	13	13	100%
Espagne	0	2	2	8	23%
États-Unis	0	0	0	20	0%
Fonds mondiaux	--	--	--	1	--
France	0	2	2	15	12%
Japon	0	12	12	15	78%
Nations unies, Total	0	4	4	29	13%
Total	0	61	61	165	37%

Dans le domaine de l'éducation, des procédures communes commencent seulement à être mises au point dans le cadre du programme de développement sectoriel. Dans ces conditions, le niveau de référence de 37 % pourrait bien surestimer légèrement le degré d'entente sur des procédures communes pour l'année 2006. Il serait peut-être sage que le gouvernement mauritanien et les donateurs se concentrent sur la consolidation et l'approfondissement des acquis avant d'aller plus loin en direction de l'objectif fixé dans la Déclaration de Paris, selon lequel 66 % des apports d'aide destinés au secteur public doivent relever d'approches fondées sur des programmes.

RÉALISATION CONJOINTE DE MISSIONS
ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS
DES ANALYSES CONDUITES

Le niveau de référence établi pour la coordination des missions effectuées par des donateurs est de 14 %, l'objectif de la Déclaration de Paris pour cet indicateur se situant à 40 %. Le nombre de missions, en valeur absolue, est très élevé, en particulier pour les organismes appartenant

au système des Nations unies, qui représentent pas moins de 66 % du total. Comme dans d'autres pays, une proportion non négligeable des missions conjointes notifiées relèvent d'organismes appartenant au système des Nations unies (66 % du total, mais on peut supposer qu'elle correspond pour une bonne part à des missions conjointes réunissant différents organismes des Nations unies. Figurent parmi les activités faisant de plus en plus l'objet de missions conjointes le programme en faveur du secteur de l'éducation et le processus de collaboration engagé autour de la Stratégie d'aide-pays. Des efforts supplémentaires seront sans aucun doute nécessaires pour atteindre l'objectif relatif aux missions conjointes.

Au total, les travaux d'analyse menés conjointement résultent également pour l'essentiel de données provenant du système des Nations unies. Le niveau de référence de 59 % est difficile à interpréter. Il est encourageant dans le sens où il apparaît que plusieurs donateurs ont mené conjointement l'ensemble ou une bonne partie des travaux d'analyse dont ils ont fait état. Toutefois, comme le signalent les autorités, il signifie aussi qu'il est rare que des travaux d'analyse soient menés en Mauritanie par des donateurs hors du système des Nations unies.

INDICATEUR 10a
Tableau 20.7

Combien de missions de donateurs sont coordonnées ?

	Missions effectuées par des donateurs		ratio de référence
	Missions coordonnées	Total missions	(%)
	(en nombre) a	(en nombre) b	c=a/b
Allemagne	2	10	20%
Banque africaine de développement	1	15	7%
Banque mondiale	8	28	29%
Commission européenne	15	30	50%
Espagne	0	0	--
États-Unis	7	20	35%
Fonds mondiaux	0	4	0%
France	2	18	11%
Japon	0	2	0%
Nations unies, Total	42	239	18%
Total (minoré*)	50	362	14%

* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué..

INDICATEUR 10b
Tableau 20.8

Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?

	Travaux d'analyse par pays		ratio de référence
	Travaux coordonnés	Total travaux d'analyse	(%)
	(en nombre) a	(en nombre) b	c=a/b
Allemagne	0	0	--
Banque africaine de développemen	1	1	100%
Banque mondiale	3	3	100%
Commission européenne	1	1	100%
Espagne	0	2	0%
États-Unis	2	2	100%
Fonds mondiaux	0	0	--
France	0	0	--
Japon	0	0	--
Nations unies, Total	37	47	79%
Total (minoré*)	33	56	59%

* Note : le nombre total d'analyse per pays a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS

LA DÉCLARATION DE PARIS INVITE les pays partenaires et les donateurs à unir leurs efforts pour gérer les ressources en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision, ce qui suppose non seulement un renforcement de leurs capacités d'instaurer une gestion axée sur les résultats, mais aussi une action contribuant à susciter une demande plus forte à cet effet. L'indicateur 11 met l'accent sur l'une des composantes de l'effort à accomplir, à savoir la mise en place par les pays de systèmes d'évaluation et de notification orientés vers les résultats et efficaces par rapport à leur coût.

La Mauritanie relève de la catégorie C de la classification retenue pour cet indicateur, de même que 42 % des pays de l'échantillon qui présentent plusieurs caractéristiques, mais pas toutes, d'un tel système d'évaluation des performances.

La Revue de l'efficacité de l'aide de 2006 indique qu'une enquête nationale auprès des ménages réalisée en 2005 a permis d'enrichir le processus de révision de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le corpus statistique relatif aux conditions sociales et aux dépenses publiques ainsi que les résultats correspondants, demeurent toutefois inadéquats. Il semble que le gouvernement se mobilise pour agir sur les divers facteurs qui

nuisent à la qualité des informations disponibles, mais aussi pour les rendre plus accessibles au public grâce à une campagne énergique d'information sur les questions de développement et le deuxième CSLP.

Intégrer les divers dispositifs en place au service de la production et de l'exploitation de données au sein d'un système coordonné de suivi et d'évaluation est une vaste entreprise qui est loin d'être achevée. En dépit de ce qui était envisagé dans le premier CSLP, au terme de la période de mise en oeuvre de ce dernier, il est apparu qu'on ne disposait, en dehors des conclusions de l'enquête auprès des ménages, d'aucune source d'informations concernant les résultats obtenus sur le front du développement pour éclairer le processus de révision de la stratégie. L'évolution à venir dépendra en grande partie des efforts déployés par le Commissaire chargé des droits de l'homme, de la réduction de la pauvreté et de l'insertion pour affiner les indicateurs du CSLP de sorte que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du deuxième CSLP puissent être évalués de façon adéquate et pour un coût raisonnable. Il faudra pour cela que le système de programmation et de suivi de l'investissement en Mauritanie actuellement en projet soit convenablement intégré dans les mécanismes de suivi et d'évaluation de dépenses publiques en général.

INDICATEUR 11

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA DÉCLARATION DE PARIS INVITE les donateurs et les pays partenaires à se rendre compte mutuellement de l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement, et à le faire d'une manière qui tende à renforcer l'adhésion de l'opinion publique aux stratégies nationales et à l'aide au développement. Ce faisant, elle appelle les gouvernements des pays partenaires à prendre des mesures pour améliorer leurs systèmes de reddition de comptes

et les donateurs à les aider en faisant toute la transparence sur leurs propres contributions. L'indicateur 12 aide à déterminer s'il existe un mécanisme, à l'échelon du pays, permettant une évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, et notamment des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris.

INDICATEUR 12

Il existe un mécanisme de cette nature en Mauritanie. Les résultats de l'enquête fournissent une réponse affirmative, nuancée toutefois d'une explication qui fait référence à l'existence de mécanismes d'évaluation mutuelle dans le cadre de plusieurs programmes sectoriels, mécanismes certes apparentés, mais néanmoins de nature différente. La Revue de l'efficacité de l'aide note que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les Nations unies ont mis au point un cadre, actuellement en cours d'examen par l'administration mauritanienne, pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau du pays. Ce cadre pourrait peut-être constituer le socle sur lequel asseoir un mécanisme de suivi de l'efficacité globale de l'aide consentie au pays, dans le respect du principe essentiel de la responsabilité mutuelle. Un plan d'action obéissant à ce cadre sera examiné à la prochaine réunion du Groupe consultatif.

NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET OBJECTIFS-CIBLES

LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉSENTE les niveaux de référence et les objectifs-cibles assignés à la Mauritanie pour 2005. Les valeurs de référence ont été établies à partir des éléments mentionnés dans l'analyse qui précède, lesquels proviennent de diverses sources d'information et, en particulier, de l'enquête de référence consacrée à la Mauritanie sous la houlette du coordinateur national (M. Isselmou Ould Sidi El Moctar).

Tableau 20.9
Niveaux
de référence
et objectifs-
cibles

INDICATEURS	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE	OBJECTIFS-CIBLES
	2005	2010
1 Appropriation – SLP opérationnelles	B	A
2a Qualité des systèmes de gestion des finances publiques	2,0	2,5
2b Qualité des systèmes de passation des marchés	Non disponible	Non applicable
3 Aide comptabilisée dans les budgets nationaux	65%	85%
4 Soutien coordonné au renforcement des capacités	19%	50%
5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (apports d'aide)	4%	Pas d'objectif
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés (apports d'aide)	20%	Non applicable
6 Unités parallèles de mise en œuvre des projets	23	8
7 Prévisibilité des apports pour l'exercice en cours	39%	70%
8 Délitement de l'aide	73%	Plus que 73%
9 Utilisation d'approches fondées sur des programmes	37%	66%
10a Missions conjointes	14%	40%
10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement	59%	66%
11 Cadres rigoureux d'évaluation des performances	C	B or A
12 Examens de la responsabilité mutuelle	Non	Oui

SIGLES

CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FMI	Fonds monétaire international
PRECASP	Projet de renforcement des capacités du secteur public